



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Plan International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

A. À propos de Plan International

Plan International est une organisation vouée au développement international et à l'action humanitaire qui œuvre à la promotion des droits des enfants et de l'égalité pour les filles depuis sa création en 1937. Elle encourage les initiatives qui donnent aux enfants, aux jeunes et aux communautés la possibilité d'opérer des transformations fondamentales qui ciblent les causes profondes de la discrimination à l'égard des filles, de l'exclusion et de la vulnérabilité; qui insufflent le changement dans les pratiques et les politiques aux niveaux local, national et mondial; et qui soutiennent la progression sûre et effective de toutes les filles et de tous les garçons de la naissance à l'âge adulte. L'organisation met tout en œuvre pour que les filles et les garçons aient conscience de leurs droits et acquièrent les compétences, les connaissances et la confiance nécessaires pour les exercer. Plan International est doté du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social depuis 2011.

L'organisation se félicite du thème prioritaire de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme consacré à « l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution ». Cependant, Plan International souligne la nécessité d'adopter une approche globale et axée sur le cycle de vie dans la promotion de l'autonomisation économique des femmes. Il ressort des recherches approfondies menées par l'organisation que les filles représentent toujours le principal groupe d'exclus dans le monde. Les filles et les jeunes femmes sont souvent privées de leurs droits à l'éducation, à la participation active et sur un pied d'égalité à la vie de la société, à l'accès aux ressources, y compris les droits à la propriété et les droits d'héritage, à la prise de décisions importantes concernant leur avenir et leurs corps, à la justice et l'égalité des chances, et à la protection contre la violence sexiste, y compris la violence économique.

B. Recommandations :

Dès le début de la vie des femmes, il est essentiel de créer des environnements propices à la promotion de leur autonomisation économique. Les normes et les stéréotypes sexistes dangereux et discriminatoires, les droits inégaux devant l'héritage, le manque d'accès aux services financiers et à l'alphabetisation, le fardeau du travail non rémunéré et les faibles taux d'achèvement d'une éducation inclusive et de qualité permettant aux filles et aux jeunes femmes de réussir leur transition vers l'âge adulte ne sont que quelques-unes des barrières auxquelles les filles sont confrontées de façon plus dramatique et systématique, et qui contribuent à la perpétuation des inégalités économiques.

Les filles et les jeunes femmes constituent la majorité des 628 millions de chômeurs du monde qui n'ont reçu ni éducation ni formation professionnelle. Dans de nombreux pays, les emplois des filles sont souvent vulnérables, informels et précaires. Lorsqu'elles sont rémunérées, les filles sont plus susceptibles de toucher de bas salaires, et elles sont les premières à perdre leur emploi.

L'autonomisation économique peut constituer un levier essentiel de changement pour les filles et les jeunes femmes, en les aidant à acquérir une indépendance financière, à avoir des compétences financières et à adopter de bonnes

habitudes d'épargne ainsi qu'à améliorer leurs perspectives de participation au marché du travail. Elle peut en outre accroître leur mobilité, promouvoir leur confiance et améliorer leur état de santé, contribuer à prévenir la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre et participer à la croissance économique et à la prospérité mondiales.

Le Programme 2030 prévoit la création d'emplois décents et la réduction du nombre de jeunes au chômage, ainsi que l'accès à l'éducation ou à la formation. Il comprend également un engagement en faveur de l'égalité entre les sexes, appelant à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des filles et des femmes, à l'élimination de la violence sexiste, à la reconnaissance des soins et des travaux domestiques non rémunérés, et de l'utilisation de la technologie pour promouvoir l'autonomisation des femmes.

Il est primordial que la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme reconnaisse et prie instamment les États Membres d'admettre et de promouvoir la nécessité d'aborder l'autonomisation économique des femmes selon une approche globale et axée sur le cycle de vie. Cela nécessite d'inclure les voix, les réalités et la participation des filles à cet important dialogue afin d'assurer une véritable égalité entre les sexes et l'autonomisation économique.

La Commission devrait :

Réaffirmer la priorité à la promotion, à la protection et à la pleine réalisation des droits fondamentaux de toutes les filles et des jeunes femmes et exhorter les États Membres à œuvrer dans ce sens, ainsi que le rôle central de la réalisation des droits des filles et de l'autonomisation des femmes. Les droits sont compromis si les personnes ne disposent pas des ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Les droits sociaux et économiques des filles et des jeunes femmes sont légalement protégés par la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tels que les nombreuses Conventions de l'Organisation internationale du Travail. En outre, les objectifs de développement durable réaffirment que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont essentielles au développement durable.

Promouvoir des mesures urgentes pour s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité entre les sexes, qui se manifestent par des normes et des stéréotypes sexistes omniprésents et discriminatoires et entravent l'autonomisation économique des femmes et des filles. Dans de nombreux pays, les femmes sont confrontées aux effets cumulés de multiples contraintes légales, sociales et liées au sexe, exacerbées par des situations d'agitation ou de conflit qui ajoutent aux restrictions de mobilité dues à l'insécurité ou à l'absence de transports en commun adéquats. Des faits probants mettent également en évidence les vulnérabilités accrues des filles et des jeunes femmes en période de stress économique.

Réformer les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires qui favorisent l'inégalité entre les sexes. Il s'agit notamment de modifier les lois visant à éliminer la discrimination et le harcèlement sur le lieu de travail, à assurer un salaire égal pour un travail égal et à assurer l'égalité de contrôle des ressources économiques et productives (y compris les droits relatifs à la propriété et à l'héritage). Les cadres juridiques et les pratiques sociales discriminatoires, aggravés par des préjugés

fondés sur le groupe ethnique, la religion, le handicap et l'orientation sexuelle, peuvent restreindre la possibilité pour les filles et les femmes d'obtenir des cartes d'identité, de voyager seules, d'accéder aux professions traditionnellement masculines, d'effectuer des transactions officielles, de posséder ou d'utiliser des biens, et d'obtenir un emploi rémunéré ou un crédit.

Prier instamment les États Membres de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que toutes les filles aient accès à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire inclusif et de qualité, et achèvent leur scolarité. Les obstacles structurels, financiers et juridiques auxquels les filles et les femmes doivent faire face pour terminer leurs études et accéder à la formation, les empêchent de se préparer adéquatement à accéder au marché du travail et d'obtenir un travail de qualité et productif qui leur convienne. De l'avis des analystes, le rendement économique de l'éducation des filles est important, en particulier dans les pays en développement. Pour chaque année d'enseignement secondaire supplémentaire achevée, une fille gagne 10 à 20 % de plus en termes de salaire. Par ailleurs, les femmes sont plus susceptibles d'investir leurs revenus afin de permettre à leurs enfants d'être en bonne santé, en sécurité et instruits.

Exhorter les gouvernements à adopter des cadres de formation accrédités, tenant compte des disparités entre les sexes et axés sur les compétences, qui cadrent avec la demande du marché du travail. Les gouvernements devraient mettre en place des programmes d'éducation et de perfectionnement en vue d'adopter une approche axée sur le marché, qui favorise l'équité entre les sexes et l'élimination des stéréotypes professionnels, ce qui permettra aux jeunes femmes et hommes de trouver un travail décent. Cela inclut des conseils de carrière, un mentorat et un encadrement qui tiennent compte du contexte pour accompagner la transition des jeunes femmes en toute sécurité vers l'emploi et faire en sorte que les filles et les femmes soient sensibilisées à leurs droits sur le marché du travail. Le cas échéant, les gouvernements doivent mettre en œuvre des mesures spéciales pour les jeunes femmes en vue de leur faciliter l'acquisition des compétences, des connaissances et des atouts nécessaires à un emploi utile.

Prier instamment les États Membres de reconnaître le travail domestique, y compris les tâches ménagères et les soins à domicile, comme une activité économique précieuse. Les travaux effectués au foyer ne sont pas considérés comme une forme de contribution à la croissance d'une économie. Cette hypothèse économique a de graves conséquences pour les femmes et les filles. Partout dans le monde, les filles et les femmes continuent, dans la grande majorité des cas, à dispenser les soins et effectuer les travaux domestiques, doublant ou même triplant la durée de leur journée de travail; toutefois, ces tâches ne sont pas prises en compte dans le produit intérieur brut de leur pays. Selon l'Organisation internationale du Travail, 67,1 % des enfants domestiques sont des filles. La plupart des filles et des jeunes femmes qui travaillent sont invisibles et sous-évaluées. Elles ne constituent pas une ressource économique inexploitée; au contraire, leur travail est la structure invisible qui maintient l'équilibre des sociétés et des économies.

Encourager les investissements des États Membres dans les politiques et les systèmes de protection sociale afin de créer un environnement propice à l'accès et à l'épanouissement des femmes sur le marché du travail formel; il s'agit notamment du congé de maternité, des services de garderie abordables et accessibles, des horaires de travail souples et de la sécurité sociale.

Mettre l'accent sur le besoin essentiel d'intégrer les stratégies d'égalité entre les sexes et de prévention de la violence sexiste dans les initiatives d'autonomisation économique des femmes. L'absence de violence est primordiale pour l'autonomisation économique des filles et des femmes. La violence entre partenaires intimes et la violence sexuelle par des personnes autre que le partenaire ont une incidence directe sur la productivité sur le lieu de travail, avec des conséquences négatives tant pour les individus que pour les employeurs, ainsi que pour l'ensemble de l'économie. Plus de 35 % des femmes dans le monde ont subi des violences conjugales ou des violences sexuelles de la part de personnes autres que leurs partenaires.

Investir dans l'autonomisation économique des filles et des femmes est la clef pour parvenir à l'égalité entre les sexes et aider celles-ci à libérer leur potentiel et à exercer pleinement leurs droits fondamentaux. On peut transformer des vies, des communautés, des pays et la planète entière en donnant aux filles la possibilité d'apprendre, de diriger, de décider et de s'épanouir.
